

Détermination des secteurs d'enjeux

■ Enjeux très forts

Les enjeux très forts concernent principalement deux catégories de secteurs :

- les zones d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1,
- les habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires (saulaies à saule blancs des vallées alluviales, aulnaies-frênaies des vallons humides,
- les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (prairies humides à cuivré des marais).

Ces secteurs recouvrent essentiellement des zones humides abritant des groupements végétaux d'intérêt particulier, des espèces végétales ou animales (amphibiens, insectes) d'intérêt communautaire. Les principales espèces concernées à ce titre sont : la marsilée à quatre feuilles, la lindernie couchée, l'élatine à six étamines, la grenouille agile, la reinette arboricole, le sonneur à ventre jaune, le triton crêté, le cuivré des marais, et le damier de la succise.

Enjeux très forts
<ul style="list-style-type: none">• Secteurs d'intérêt écologique (ZNIEFF 1) situés en zone Natura 2000<ul style="list-style-type: none">- Etang des Tartres- Bois du Beulet, bois du marais et zones humides- Etang Belain- Etang du Mois de Jambe- Etangs de Sergenon- Mou de Pleure- Vallée du Doubs• Autres ZNIEFF de type 1 hors zone Natura 2000<ul style="list-style-type: none">- Etang du Château Rouillaud- Bois du Recépage• Habitats d'intérêt communautaire reconnu situés en zone Natura 2000<ul style="list-style-type: none">- Prairies humides de Foulénay à Cuivré des marais

■ Enjeux forts

En milieux naturels d'enjeux forts nous avons essentiellement considéré et délimité :

- les autres habitats naturels abritant des stations d'espèces végétales protégées,
- les habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui soient situés en site Natura 2000 ou hors site Natura 2000,
- les complexes de zones humides situés en zone Natura 2000.

Ces milieux recouvrent ainsi

- des prairies naturelles de fauches caractérisées par la présence de l'orchis à fleurs lâches et de l'oenanthe à feuilles de peucedan,
- des boisements feuillus caractérisés notamment par la présence du pic noir, du pic cendré, du pic mar, de la bondrée apivore et du lucane cerf-volant,

- des vallons humides caractérisés par une végétation singulière connectés le plus souvent aux secteurs d'intérêt faunistique et floristique évoqués précédemment.

Enjeux forts
<ul style="list-style-type: none"> ● Habitats d'espèces végétales protégées <ul style="list-style-type: none"> - Prairies et zones humides de la vallée de la Brenne de Chaumergy à Foulenay ● Habitats d'espèces d'oiseaux protégées d'intérêt communautaire en site Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - Bois de Champrougier - Bois en Bief Vallon ● Habitats d'espèces d'oiseaux protégées d'intérêt communautaire hors site Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - Bois de Ruffey-sur-Seille Larnaud - Bois de Desnes à Commenailles (Le Grand Bois) ● Zones humides en site Natura 2000 <ul style="list-style-type: none"> - Nord vallon de la Chaux - Les Mauvais près

■ Enjeux assez forts

Ont enfin été considérés comme secteurs d'enjeux assez forts :

- les autres zones humides, étangs, mares prairies et boisements humides hors zone Natura 2000 en raison de la priorisation nationale dont fait l'objet ces milieux,
- les traversées de rivière,
- les vallons marécageux situés hors zone Natura 2000 en raison de leur rôle particulier en terme de connexion biologique.

Enjeux assez forts
<ul style="list-style-type: none"> ● Autres zones humides <ul style="list-style-type: none"> - Chaîne d'étangs et vallon humide de Larnaud - Chaîne d'étangs et vallons humides de Desnes - Vallon de l'étang de Commenailles - Sud vallon de la Chaux, de Froideville à La Chaux-en-Bresse - Boisements et vallon humide de Gatey ● Aulnaies et boisements marécageux de fond de vallon ● Traversées de rivières <ul style="list-style-type: none"> - Milieux aquatiques et périaquatiques, ripisylves et bosquets de bords d'eau



